



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE  
VINCENNES ET LA FABRIQUE DE CONFITURES  
POUR L'ORGANISATION D'UNE DEGUSTATION**

**DÉCISION N° DM-23-060  
EN DATE DU 07 FEVRIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de *La Fabrique de Confitures*, sise 18 rue Lejemptel à Vincennes, d'organiser, à titre gratuit, une dégustation de ses produits du lundi 13 février au vendredi 17 février 2023 à destination des seniors vincennois lors de « la semaine Zen » ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec *La Fabrique de Confitures* pour l'organisation, à titre gratuit, d'une dégustation de ses produits du lundi 13 février au vendredi 17 février 2023 à destination des seniors vincennois lors de « la semaine Zen ».

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et  
des seniors,

***Signé***

**Céline MARTIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230207-lmc1H10531H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/02/2023 Date de Publication : 07/02/2023
--